



RINGETTE NOUVEAU BRUNSWICK

POLITIQUE DE SOUMISSION DES FEUILLES DE MATCH

R2025-09

1. REFERENCES

- 1.1. Directives RAMP

2. Objectif

- 2.1. La présente politique décrit les responsabilités et les procédures pour la soumission et la vérification des résultats des matchs classés dans le système RAMP pour les matchs interlock sanctionnés par Ringette Nouveau-Brunswick (RNB). La soumission rapide et précise garantit l'équité, l'intégrité des données et la conformité aux normes de la ligue.

3. Portee

- 3.1. Cette politique s'applique à toutes les équipes de RNB participant aux matchs interlock classés dans le cadre du calendrier RNB. Elle s'applique spécifiquement au gestionnaire d'équipe désigné ou au représentant de l'équipe locale, mais elle précise également les responsabilités de l'équipe visiteuse dans le processus de vérification.

4. Responsabilités

4.1. Gestionnaire de l'équipe locale

- 4.1.1. Entrer des résultats complets et exacts dans RAMP dans les 48 heures suivant le match.
- 4.1.2. S'assurer que toutes les informations requises sur le match sont fournies (scores, pénalités, officiels, etc.).

4.2. Gestionnaire de l'équipe visiteuse

- 4.2.1. Vérifier les feuilles de match saisies dans RAMP.
- 4.2.2. Marquer la feuille de match comme « Vérifiée » ou « Erreurs » selon la vérification.

5. Procedure

5.1. Saisie d'un résultat de match classé dans RAMP

5.1.1. Connexion

- 5.1.1.1. Accéder au site RAMP à l'aide des identifiants de votre équipe.

5.1.2. Saisie des détails du match

5.1.2.1. Score final

5.1.2.2. Buts (indiquer l'heure si suivie; utiliser « 0 » si non)

5.1.2.3. Pénalités

5.1.2.4. Noms des officiels

5.1.2.5. Résultat des prolongations / tirs de barrage (si applicable)

- 5.1.2.6. Tirs au but (si suivis)
- 5.1.2.7. Supériorités numériques (si suivies)
- 5.1.2.8. Suspensions de joueurs (si applicable)
- 5.1.2.9. Alignement des équipes pour les équipes locale et visiteuse

5.1.3. Téléversement de la feuille de match

- 5.1.3.1. Joindre une copie numérique de la feuille de match officielle si disponible.

5.1.4. Vérification de la soumission

- 5.1.4.1. Confirmer que la saisie a été soumise avec succès dans le système.

5.2. Processus de vérification des feuilles de match (les deux équipes)

5.2.1. L'équipe locale verra :

- 5.2.1.1. Un bouton de coche orange (vérification)
- 5.2.1.2. Un bouton de crayon vert (édition)

5.2.2. L'équipe visiteuse verra :

- 5.2.2.1. Seulement le bouton de coche orange (vérification)

5.2.3. Options de vérification pour l'équipe visiteuse :

- 5.2.3.1. Vérification en attente (par défaut)
- 5.2.3.2. Vérifiée – résultats acceptés
- 5.2.3.3. Erreurs – signaler des divergences

5.2.4. Indicateurs du système :

- 5.2.4.1. Une coche = une équipe a vérifié
- 5.2.4.2. Deux coches = les deux équipes ont vérifié
- 5.2.4.3. Point d'exclamation rouge = erreurs signalées par une équipe

5.2.5. Accéder à « Matchs de la ligue » :

- 5.2.5.1. Utiliser le menu latéral pour localiser les matchs de la ligue programmés.

5.2.6. Sélectionner le match :

- 5.2.6.1. Choisir le match pertinent dans la liste.

<input type="checkbox"/>	1323513	10/26/2024	10:20 AM	Kent Sud U14 (3)	Riverview Devils U14 (3)	Cocagne Arena	Yes						
--------------------------	---------	------------	----------	------------------	--------------------------	---------------	-----	--	--	--	--	--	--

Note : RAMP n'envoie actuellement pas de notifications par courriel à l'administrateur lorsque des erreurs sont signalées, mais cette fonctionnalité est en développement.



RINGETTE NOUVEAU BRUNSWICK

POLITIQUE DE SOUMISSION DES FEUILLES DE MATCH

R2025-09

5.3. Saisies tardives ou incomplètes

5.3.1. Si les résultats du match ne sont pas saisis dans les 48 heures, le gestionnaire d'équipe doit

5.3.1.1. Envoyer un courriel à la Directrice générale de RNB à rnb.executivedirector@gmail.co

5.3.1.2. Inclure tous les détails requis du match, y compris une copie de la feuille de match afin que les informations puissent être saisies dans RAMP

5.3.2. Pénalité en cas de non-conformité :

5.3.2.1. Une amende de 25 \$ par match sera facturée à l'Association de l'équipe pour chaque feuille de match non saisie dans les 48 heures. Il est important que toutes les informations du match soient saisies comme requis. **Note** : Toute feuille de match incomplète peut également entraîner une amende.

6. Application

6.1. Le non-respect de cette politique peut entraîner :

6.1.1. Des pénalités financières facturées aux associations, sur une base mensuelle

6.1.2. Un suivi administratif supplémentaire de RNB

6.1.3. Un impact potentiel sur le classement de la ligue et l'admissibilité de l'équipe



RINGETTE NOUVEAU BRUNSWICK

POLITIQUE DE SOUMISSION DES FEUILLES DE

MATCH

R2025-09

La publication des politiques de Ringette Nouveau-Brunswick se fera en anglais et en français. En cas de divergence d'interprétation, la version anglaise prévaudra.